

L'entretien de l'espace public...

un travail au quotidien !

Par-delà la réalisation de grands travaux de réaménagement, la bonne gestion de l'espace public passe aussi par une attention et un entretien quotidien des voiries et de leurs abords et par la réalisation de petits travaux de réparation, de nettoyage ou d'amélioration de l'esthétique

Tout au long de l'année les équipes des travaux publics, mais aussi celles des nettoyeurs, des jardiniers ou des gardiens de la paix signalent les petits problèmes constatés.

Pavés déchaussés, plaque de rue abîmée, placement ou remplacement du mobilier urbain, rafraîchissement des marquages au sol... les tâches ne manquent pas. Certains travaux sont planifiés, telles les opérations annuelles de nettoyage des plaques de rue ou du mobilier urbain, d'autres s'imposent selon la nécessité et l'urgence.

Les habitants ont, eux aussi, la possibilité de signaler d'éventuels problèmes constatés découvrez comment procéder en fin d'article.

Voici les travaux communaux d'entretien ou de réparation réalisés à Woluwe-Saint-Lambert de janvier à mai 2016

► TRAVAUX DE RÉPARATION

- **Asphaltage de nids de poule** : rues Konkél, Dries, du Zéphyr de l'Activité, avenues Gilsoul, Prékelinden, Dumont, Wolvens, de la Cluse, Hippocrate, des Pléiades, des Vaillants, de Juillet, du Bélier, de l'Equinoxe, Heydenberg, Hoover, Marie la Misérable, Georges Henri, Abeloos, chaussée de Roodebeek, places Degrooff, Verheyleweghen, square Levie, parking chemin du Struykbeken ;
- **Comblement de nids de poule**: parking du Poséidon, parking Struykbeken ;
- **Réparation de trottoirs** : Tomberg, rues Hoton, de la Cambre, de la Station, du Bois de Linthout, de Décembre, Konkél, de la Semoy, de la Rive, Verheyleweghen, avenues du Couronnement, Hoover, du Roi Chevalier, du Val d'Or, Jaspers, Prékelinden, Sterckmans, Tombu, Hof ten Berg, Dalechamp, Collon, Abeloos, Lartigue, des Vaillants, Albert Elisabeth, Marie-José, Tytgat, Montald, Lafontaine, clos des Peupliers, Grootveld, Lindenberg, squares Joséphine-Charlotte, de Meudon, places Tomberg et Verheyleweghen ;
- **Remise en place de pavés** : rues Vergote, Voot, Kelle ;
- **Réparation de tour d'arbre** : avenue Hoover, Wolvens, Jonnart, Albert Elisabeth ;
- **Réparation de dallage autours de poteau d'éclairage** : avenue Speeckaert, du Val d'Or ;
- **Réparation d'enfoncement de dallages** : avenues Georges Henri, Jaspers ;
- **Réparation enfoncement de voirie** : avenue de l'Equinoxe ;
- **Réparation de bordures** : avenue de l'Assomption ;
- **Réparation de klinkers** : Tomberg, avenues du Capricorne (piste cyclable), Georges Henri, des Pléiades, chaussée de Stockel ;
- **Ragrément d'un chemin en dolomie** : berges de la Woluwe ;
- **Réparation d'allées en pavé** : école Prince Baudouin, esplanade Tomberg (parc Pechère) ;
- **Aménagement d'un chemin** : vers le point compost -plaine de jeu Itterbeek, avenues Prékelinden, Albert Dumont, clos des Peupliers ;



- **Remise à niveau d'un soupirail** : avenue du Zéphyr ;
- **Réparation de filet d'eau** : Tomberg, rue Solleveld, avenues du Sagittaire, du Roi Chevalier ;
- **Réparation / sécurisation d'une taque d'égout** : avenue de Broqueville ;
- **Débouchage d'avaloirs** : rue de Bretagne ;
- **Réparation d'une grille d'avaloir** : avenues Prékelinden, Devienne, des Îles d'Or ;
- **Réparation de murets sous des bacs à fleurs** : avenue du Couronnement ;
- **Préparation pour le placement de bancs et de poubelles** : parc Roodebeek ;
- **Remise en place de couvres murs détachés** : place Saint-Lambert ;

► PLACEMENT DE SIGNALISATION

- **Placement ou remplacement de panneaux de signalisation** : avenues de l'Assomption, de Toutes les Couleurs, de la Charmille, de l'Idéal, Marie la Misérable, Hoover, de Mai, Speeckaert, des Cerisiers, Georges Henri, Tombu, du Péage, Chapelle aux Champs, Mounier, Devienne, Maerckaert, de l'Excursion, chaussées de Roodebeek, de Stockel, rues Hoton, de la Cambre, Voot, du Bois de Linthout, Vervloesem, de Cuyper, des Déportés, de la Roche Fatale, du Pontonnier, petite rue Dries, Montagne des Lapins, chemins du Struykbeken, des Deux Maisons, places Saint-Lambert, Degrooff, boulevard de la Woluwe ;
- **Placement de panneaux commémoratifs ou didactiques** : avenue Paul Hymans, square Marinus ;
- **Placement ou remplacement de panneaux « zone bleue »** : rues Moonens, Vervloesem, avenues des Vaillant, de Toutes les Couleurs, du Dernier repos ;
- **Placement de signalisation « zone de livraison »** : avenues Georges Henri, rues du Menuisier, Voot ;
- **Placement ou remplacement de plaques de signalisation « caméra de surveillance »** : stade communal ;
- **Placement de panneaux de prévention contre les déjections canines** : avenue Heydenberg ;
- **Placement ou remplacement de plaques de rue** : chaussée de Roodebeek, allée Sarah Goldberg, avenues de Calabre, du Yorkshire, Monnet, d'Aragon, rue De Cuyper ;
- **Nettoyage de signalisation ou de plaque de rue** : place Saint-Lambert, chaussée de Roodebeek ;



► SÉCURISATION

- **Placement ou remplacement de potelets** : Places Saint-Lambert, de la Sainte-Famille, du Temps libre-Wolubilis, avenues Slegers, Heydenberg, Van Muylders, du Gobelet d'Or, des Floralties, des Constellations, Georges Henri, de Mars, de Mai, Slegers, Gribaumont, Devienne, Dalechamp, Hoover, du Prince Héritier, Marie-José, Speeckaert, Lambeau, de Toutes les Couleurs, des Pléiades, de Février, Chapelle aux Champs, Mullie, des Vaillants, Thiry, rues de la Cambre, d'Aragon, de la Nielle, Vervloesem, Crocq, du Menuisier, Saint-Lambert, De Cuyper, de Bretagne, chaussées de Roodebeek, de Stockel, Tomberg, Montagne des Lapins, square Levie, clos Hof ten Berg, chemin des Deux Maisons, drève Hof ter Musschen ;
- **Placement de barrières fixes de protection** : rue Vergote (devant l'école), avenue de Toutes les Couleurs (devant la crèche) ;

► MARQUAGE AU SOL

- **Rafrâichissement de marquages de stationnement ou de livraison** : avenues Jonnart, Georges Henri, de la Charmille, du Gibet, Tombu, du Mistral, Gribaumont, du Roi Chevalier, Mullie, rues Neerveld, du Menuisier, Saint-Lambert, Timmermans, Vergote, clos Chapelle-aux champs, Tomberg, place Verheyleweghen;
- **Rafrâichissement de marquages routiers** : avenues Prêkelinden, Tombu, Baden Powell, de Mars, chemin du Struykbeken, chaussée de Roodebeek ;

► PMR

- **Placement de panneaux stationnement PMR** : rue Konkel, avenues Albertyn, Prêkelinden, du Castel, du Roi Chevalier ;
- **Peinture ou rafraîchissement d'emplacement de stationnement PMR** : rue Konkel, Bobesco, Tomberg, avenues du Castel, Timmermans, Prêkelinden ;
- **Placement de bandes jaunes sur les marches d'un escalier** : place du temps libre-Wolubilis ;

► MOBILIER URBAIN

- **Placement ou remplacement de bancs** : place Verheyleweghen, clos Marinus, plaine de jeux du parc Roodebeek, avenues Slegers, Rullens, de Février, Pauwels ;
- **Placement ou remplacement de poubelles** : Tomberg (Hôtel communal), rue Bobesco, du Duc, avenues de Broqueville, Abeloos, Gilsoul, de la Nielle, des Pléiades, clos Marinus, chaussée de Roodebeek, petite rue Dries ;
- **Placement ou remplacement de cendriers** : avenue Georges Henri ;
- **Réparation de jardinières** : avenue de la Chapelle ;

► MOBILITÉ

- **Renforcement des marquages piste cyclable** : avenue des Îles d'Or ;
- **Placement d'arceaux « ranges-vélos »** : placette-avenue du Mistral ;
- **Avenue du Verseau** – Une goutlotte (sorte de gouttière) a été placée sur les escaliers pour permettre aux cyclistes de monter les marches avec leurs vélos à la main
- **Aménagement d'une zone de stationnement « voitures partagées »** : avenue Paul Hymans ;
- **Cambio-Roodebeek** Deux emplacements supplémentaires de stationnement pour véhicules partagés Cambio ont été aménagés dans le petit square situé à hauteur du numéro 129 de l'avenue Paul Hymans (station Cambio-Roodebeek), portant ainsi à 4 le nombre d'emplacements.
- **Un feu espagnol a été installé rue Théodore De Cuyper** au croisement avec le clos des Peupliers. Pour rappel : le feu rouge espagnol est en mode « orange clignotant » si la vitesse est respectée (le site est en « zone 30 »). Des capteurs enregistrent la vitesse des conducteurs quelques centaines de mètres avant le feu, si la vitesse autorisée est dépassée le feu passe au rouge. Un autre « feu espagnol » existe chaussée de Stockel
- **Nouvelle zone bleue** : Après concertation avec les riverains, une majorité s'est dégagée en faveur de l'instauration d'une « zone bleue » rue Vervloesem, avenues de Toutes les couleurs et du Dernier repos.



7 quartiers pour une meilleure gestion de l'espace public

Depuis 2013, le territoire communal est divisé en 7 quartiers. Les équipes d'intervention dans l'espace public ; ouvriers, jardiniers, balayeurs, inspecteurs de proximité de la police, gardiens de la paix sont affectés à un quartier en particulier. Cela permet une meilleure connaissance du terrain, garantit la bonne circulation de l'information entre les services et offre ainsi un meilleur service au public en matière d'entretien et de maintenance de l'espace public.

Pour chaque quartier un gestionnaire veille à la coordination des différentes équipes. Il est aussi un interlocuteur privilégié pour la population qui peut le contacter pour signaler tout fait en relation avec l'entretien de l'espace public.

Vous souhaitez signaler un fait ?

A la commune : les gestionnaires de quartiers

N'hésitez pas à contacter le gestionnaire de votre quartier, il centralise et relaye l'information auprès des différentes équipes qui travaillent à l'amélioration de votre cadre de vie (jardiniers, balayeurs, ouvriers de la voirie, gardiens de la paix, ...)

Quartier Paul Hymans : Jean DEVOOGHT

Quartier de Broqueville : Augusto SEMEDO

Quartier Georges Henri : Eric HARDMAN

Quartier Constellation : Michel DUMOULIN

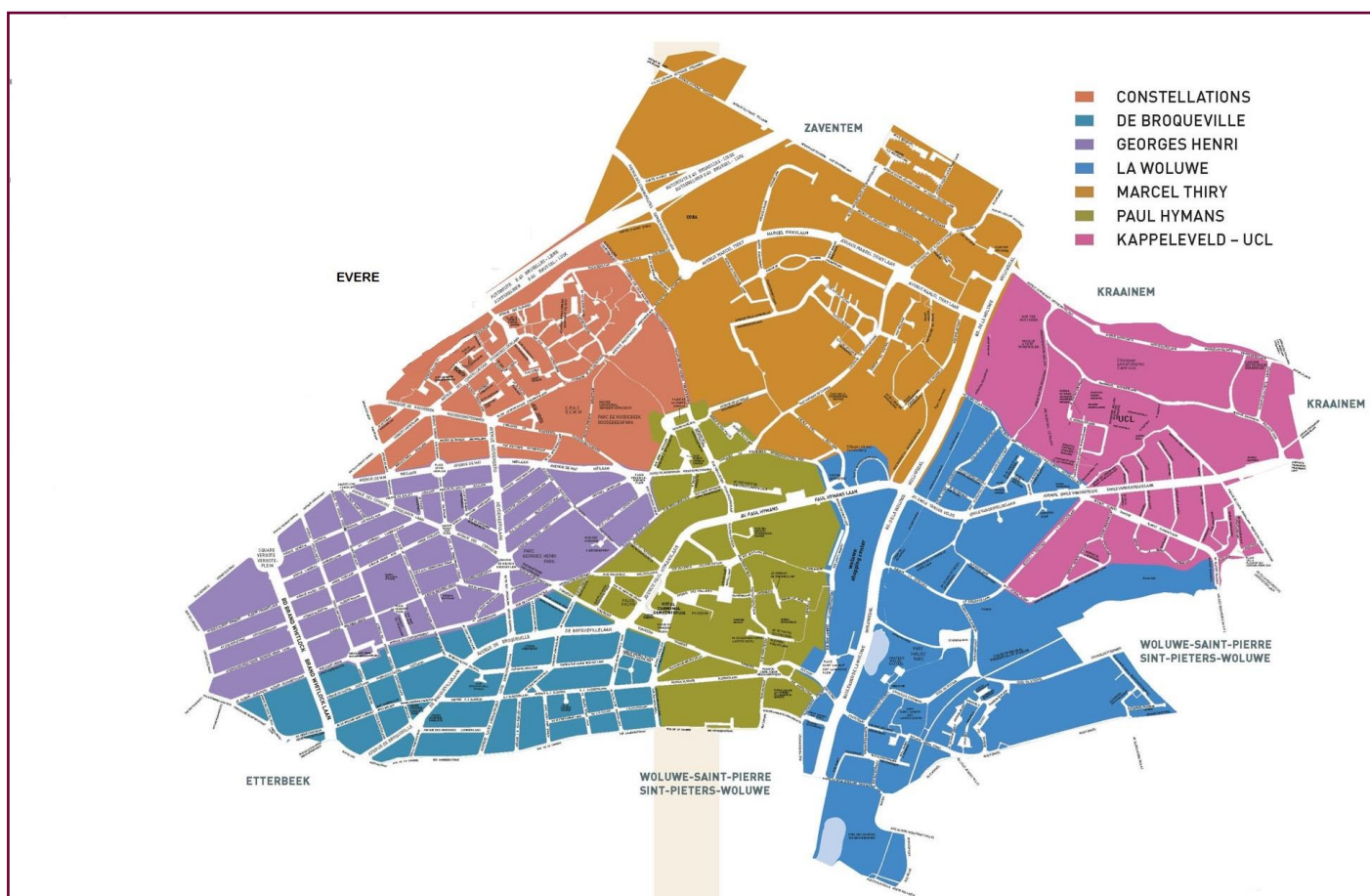
Quartier Marcel Thiry : Luigi RANUCCI

Quartier Kappelveld : Alain CRAPS

Quartier La Woluwe : Vincent BLANCKAERT

► téléphone vert : 0800.12007 (lundi, mardi jeudi et vendredi de 8h30 à 12h)

► courriel : en français : quartier@woluwe1200.be - en néerlandais : wijk@woluwe1200.be



A la Région : le site Fixmystreet

Vous pouvez également faire part d'un problème via l'application régionale www.fixmystreet.irisnet.be qui permet aux citoyens de signaler les dégâts ou soucis liés à l'espace public et de suivre leur gestion.

Comment ça fonctionne ?

- Il suffit de s'inscrire sur le site www.fixmystreet.irisnet.be (accessible aussi via une application smartphone téléchargeable) ;

- d'entrer l'adresse exacte du problème, une description précise et, si possible, une photo numérique ;

- le dossier reçoit un numéro qui permettra, tant au citoyen qu'aux instances concernées, de suivre l'évolution du traitement de ce dossier.

Une fois introduite sur la plateforme, l'information est transmise à la commune concernée, qui vérifie l'exactitude des données.

- si le problème est situé sur une voirie communale : la commune met en œuvre la réparation ou informe le citoyen qu'un programme de réparation planifié à plus long terme est prévu et dans quel délai il sera exécuté.

- S'il s'agit d'une voirie régionale ou d'un site de la STIB, la commune transfère les informations à l'instance concernée qui est chargée de résoudre le problème.

Tout au long du processus, le citoyen est informé par courriel de l'évolution de la situation. Il peut également suivre le dossier sur le site fixmystreet.be

